

# La Tribune du C.D.I.A



*Bonne Année 2011*

*Le bulletin d'information  
du Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie*

**hiver 2010/2011**

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie  
✉ 2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche  
✉ [cdia@cdia-abadie.org](mailto:cdia@cdia-abadie.org)

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 5 JUN 2010

Présents: Mme Barraya, Mrs Léonelli, Guillon (NCA, St André, SIVOM)

Excusés: Un Coeur pour l'Ariane, M. Perna, M. Colomas.

Absents: les représentants des mairies de Cantaron et Tourrette.

Début de la séance à 16H25

Ordre du jour : 1/Internet (J.C. Benotto)

2/ Les relations avec NCA ( G. Tomatis)

3/L'usine de l'Ariane (D. Chouvy)

4/ Routes et transports (J.C Benotto/G.Tomatis)

5/ Les carrières (L.Ercolani)

6/Questions diverses

7/ Votes

### 1/ Problème du Bas Débit Internet (cf: article Tribune)

Techniquement France Télécom est en mesure d'augmenter le débit sur la colline mais sous la pression des autres opérateurs, FT ne peut le mettre en place, attendant une décision de l'ARCEP.

La démarche de FT venait à l'origine d'une demande de déblocage par les élus, qui faisait suite à une pétition, l'ARCEP veut lutter contre le monopole!

Monsieur Guillon: FT n'est plus aujourd'hui en situation de monopole, on exige maintenant la gestion de l'Internet par les collectivités locales; il semblerait que la solution soit de se tourner vers le Conseil Général et la Région.

Le CDIA estime que les Mairies et le Conseil Général doivent intervenir auprès de la Cour Européenne pour permettre l'accès au très haut débit à tous.

### 2/ Les relations avec la Communauté Nice Côte d'Azur :

Monsieur Tomatis développe le billet d'humeur paru dans la précédente Tribune sur le fonctionnement de la communauté urbaine (NCA), très inefficace.

Mme Barraya annonce que le pôle de proximité présente un problème même si celui-ci a pour fonction d'être le lien entre le citoyen et Nice Côte d'Azur. M. Léonelli dit que les élus du Val de Banquière doivent mettre en place ce pôle de proximité qui servira d'interprète pour le même niveau de service .

M. Guillon dit que la mairie n'est qu'une courroie de transmission,

M. Chouvy dit qu'il ne suffit pas de transmettre encore faut-il suivre et traiter les dossiers (cf. temps d'intervention pour le miroir cassé de l'école !)

Mme Gavache indique que le cheminement piéton à proximité de la salle Anghilante est en voie de disparition et demande à qui il faut désormais s'adresser.

M. Goiran déplore l'absence d'un représentant de Tourrette pour évoquer le problème de l'état des routes.

On annonce que M. Estrosi veut que les mairies gardent la compétence de la voirie et des déchets au moyen du fameux pôle de proximité.

Mme Barraya estime que pour le moment « on tourne en rond » car chaque mairie (Tourrette, St André, Falicon ou Cantaron) veut le pôle sur sa propre commune.

### 3/ L'Usine d'incinération:

Didier Chouvy fait un rappel de l'Assemblée Générale de 2009 et du problème du rapport falsifié, pour lequel le CDIA avait déposé une plainte contre X pour faux et usage de faux ( le 06/11/09).

Le 08 Mai 2010 cette plainte est classée sans suite pour absence d'infraction !

Le 26 Mars 2010, l'Association *Un Coeur pour l'Ariane* a aussi déposé plainte... suite attendue.

Le CDIA souhaite qu'une enquête soit réalisée.

Il est prévu 4 CLIS par an et depuis NCA a densifié les contrôles, en particulier sur les rejets aqueux et les nuisances sonores; cette semaine des Bio stations viennent d'être installées en vue d'analyser les végétaux.

Tout semble donc bon, les chiffres sont dans les normes et il en est de même pour les nuisances sonores. Les habitants du bas de la colline de l'Abadie s'insurgent et parlent des "dégazages" de l'usine à 23h ( ex. le 30 Avril 2010 ) et ce durant au moins une heure sans discontinuer, ils parlent du bruit de décollage d'un avion et annoncent qu'ils ont à disposition des enregistrements vidéo, ils parlent aussi des nuisances olfactives (fortes odeurs de soufre et chlore) mais l'élu concerné reconnaît que ces incidents de fonctionnement ne sont pas répertoriés!

Le souhait du CDIA est de répertorier tous ces témoignages de riverains afin de les transmettre.

NCA avait décidé de mettre en place une veille sanitaire afin de comptabiliser le nombre de cancers. Mme Gavache parle de son entretien avec différents Professeurs et Scientifiques et questionne sur cette fameuse enquête, que s'est-il passé depuis ? Nous n'obtenons pas de réponse.

### **Résultats 2009 sur les analyses de l'huile d'olive de notre colline.**

Monsieur Chouvy déplore les longs mois d'attente pour obtenir ces résultats:

- Au Mt Vinaigrier = 0,53 (seuil réglementaire max = 0,75), à cet endroit nous sommes à 71% du seuil et **500% de plus qu'en 2008** ( la valeur était de 0,066 )
- Au niveau de l'Atelier Thérapeutique (colline St André) le taux dioxine + PCB = 1,15 (seuil 1,5) soit 77% du seuil et +187% par rapport à 2008.

Que se décidera-t-il si l'année prochaine les relevés sont encore en hausse ?

Rappelons le rapport de l'INVS sur les sources de dioxines. On brûle autant, mais que brûle-t-on?

Le CDIA demande la mise en œuvre réelle de la veille sanitaire, les promesses ne suffisent plus. Par ailleurs, le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération doit être terminé en 2018, il semble que cette donnée ne soit plus d'actualité et que, tout au contraire, on parle de la rénovation de 2 fours et même de l'augmentation de la capacité de la fosse afin d'accueillir plus de brûlage, soit 360000 tonnes par an.

M. Léonelli: l'usine date de 1930, elle a été transformée en 1970.

M. Léonelli constate qu'aujourd'hui « on ne sait plus quoi faire des déchets, mais l'exploitant a des devoirs et des droits à respecter », il admet que des chiffres du rapport ont été falsifiés et s'engage à venir rendre des comptes à notre prochaine AG.

La CLIS se réunit tous les 3 mois et le laboratoire de l'environnement doit compléter les analyses en charge de la Sonitherm, c'est un engagement de NCA auquel le CDIA sera attentif.

On apprend que la convention pour la mise en place de la veille sanitaire est enfin en cours de signature et ce 5 années après les premières demandes du CDIA.

Nous apprenons aussi que le SMED du Broc recevra aussi des déchets venant actuellement de la Sonitherm.

M. Léonelli nous affirme qu'il suit la politique de M. Estrosi visant la réduction de la quantité de déchets.

M. Gavache s'étonne qu'il n'ait pu déverser ses déchets verts dans un conteneur spécial mais avec du "tout venant" et ceci au sein même de la déchetterie de Nice ! Que penser lorsqu'en déchetterie on mélange les déchets verts avec le tout venant, alors qu'on prétend nous inciter à faire le tri en amont?

Les personnes présentes à cette réunion sont bien évidemment des gens concernés et actifs face à ce problème, il y a des composteurs dans tous les jardins (cf. l'article de l'an dernier dans la Tribune qui s'intitulait « tous responsables! »)

Mme Gavache pose la question : **les élus ont ils une réflexion sur les autres solutions que le brûlage pour Nice?**

Réponse de M. Léonelli: « je n'ai pas les moyens de le dire » mais il suit la voie de la valorisation et du recyclage, le CDIA se demande quelles sont les actions alors qu'il constate un manque criant de poubelles à tri sur notre colline!

Le CDIA demande que les résultats d'analyse lui soient donnés au moins quinze jours après les prélèvements ( l'interprétation demande du temps et du travail )

Réponse de M Léonelli.: « c'est un problème de secrétariat »

Nous ne sommes pas à priori des spécialistes mais nous le devenons !!!! A suivre... de très près !

#### **4/ Routes et Transports:**

Routes: Il y a un problème sur la route de l'Abadie. Il existe actuellement au moins 3 endroits très dangereux où voitures et bus doivent reculer pour s'engager correctement sur la chaussée, par exemple au niveau de « la maison brûlée », au dessus du Dojo où pourtant des travaux de canalisation ont été faits récemment. Quel manque de cohésion !! mais selon la mairie, « il n'y aurait pas assez de voitures qui passent » et voilà la raison du refus des travaux.

Les représentants de la mairie répondent qu'ils n'auraient plus de pouvoir au sein de leur structure, et que ce serait Nice Côte d'Azur qui déciderait de tout. Les personnes présentes se posent la question de la représentativité de nos élus.

Transport : Desserte de la colline.

Suite à sa demande, le CDIA a été convié le 17 mai dernier à une réunion de travail sur l'amélioration de la desserte de la colline par le bus, et notamment par la ligne 88.

Cette réunion s'est tenue en Mairie de Saint André en présence de Monsieur le Maire et de ses collaborateurs et de Madame Lartigaud, responsable des transports de Nice-Côted'Azur, accompagnée de cadres de son service.

Madame Lartigaud nous a fait part des modifications prochaines de la ligne 88 :

- o Desserte de la station de tramway du Pont Michel avec terminal Boulevard Denis Séméria.
- o Transfert du terminal de Saint André de la Roche à la station Z.I. La Vallière.
- o Correspondance à cet arrêt avec la ligne 89 dont la fréquence sera augmentée afin de permettre de rejoindre Saint André puis Nice (Station Bermond).
- o Modification concernant le trajet desservant le cimetière, le terminal se fera à la station Majorade au lieu du Bd. de l'Ariane.
- o Augmentation du nombre de rotations du bus 88, sur la colline.

Afin de desservir plus correctement les résidents de l'Abadie et de la Colle, le CDIA a demandé que soit créé un trajet supplémentaire dont le circuit serait le suivant :

Nice – l'Abadie (La vierge) – La Colle – le Tuve – La Fontaine - Nice

Ce nouveau trajet serait assuré alternativement avec les trajets desservant le cimetière (Majorade), et la Vallière.

Notre proposition a été jugée techniquement réalisable et devrait être opérationnelle à la rentrée 2010 avec les modifications annoncées par Madame Lartigaud. Une large diffusion de l'information sera assurée préalablement par Nice Côte d'Azur et la Mairie de Saint André.

#### **5/ Les Carrières:**

Il devait y avoir des cultures sur les terrasses, entre autre, mais toujours rien!

Il y a eu une demande d'expertise (payée par l'opérateur) car certains habitants proches constatent l'aggravation des fissures sur leurs façades et ne parlons pas des tuiles endommagées suite aux projections des tirs, ni des nuisances sonores.

Résultat: l'incidence électro magnétique ( 1 volt) étant en dessous des normes, tout va bien ( « tiens, cela rappelle les analyses de l'Usine! »), le document serait à disposition et consultable en mairie. Le CDIA se rendra en mairie afin de voir et dispenser les informations aux intéressés.

#### **6/ Questions diverses:**

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ayant été annulé pour vice de forme, c'est le POS de 1984, modifié 1987 qui est de nouveau applicable.
- Toutes les chaînes du « bouquet hertzien » ne sont pas reçues sur la colline.

#### **7/ Votes:**

- **Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**
- **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

**Fin de la réunion vers 18H30.**



#### **LES ENGAGEMENTS A LA POUBELLE!!!**

Actuellement le traitement des déchets ménagers dans notre département est organisé selon le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Alpes-Maritimes (**PEDMA**) adopté par **arrêté préfectoral le 19 novembre 2004.**

Parmi les principales orientations de ce plan on note:

- « **prendre en compte le principe de précaution**, en terme de santé humaine et de protection de l'environnement »
- « informer les populations sur les risques sanitaires »
- « privilégier **le principe du traitement de proximité** »
- « choisir les meilleures technologies disponibles de manière à limiter au maximum les nuisances induites »

Selon ce Plan de 2004 « conformément à l'avis du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 17 février 2004...les collectivités maîtres d'ouvrage des usines d'incinération existantes de Nice et d'Antibes devront **disposer de solutions de remplacement à ces usines d'incinération** à l'horizon 2015 pour l'usine d'Antibes et **en 2018, au terme du contrat d'exploitation en cours, pour l'usine de Nice** »

Mais une **révision de ce PEDMA** est en cours, soumise à enquête publique du 6 septembre au 8 octobre 2010.

Cette révision prévoit:

- « **le maintien en activité des incinérateurs existants et l'optimisation de leur fonctionnement**, en redéployant l'utilisation des usines vers des besoins non couverts, comme l'incinération de la fraction combustible des encombrants de déchèterie et de déchets non ménagers difficiles à recycler, mais combustibles »
- la création « dans les meilleurs délais d'**une plate-forme de maturation de mâchefers** »(résidus de l'incinération)
- - en ce qui concerne les déchets ultimes « la recherche de sites favorables pour l'enfouissement...dont un sur **le secteur Est** »

**DONC ABANDON DE L'ARRET DE L'INCINERATEUR DE NICE-L'ARIANE PREVU EN 2018 ET DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRECAUTION EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE ( alors que la veille sanitaire ainsi qu'une étude épidémiologique locales n'ont pas encore été réalisées et que les rapports scientifiques accusent les dioxines, les métaux lourds et les particules rejetés par les incinérateurs de favoriser le développement des cancers).**

**PIRE, IL EST PREVU UNE AUGMENTATION DES QUANTITES DE DECHETS INCINERES: 350 000 TONNES, 360 000 OU 380 000 TONNES?**

**OU EST LE PRINCIPE DU TRAITEMENT DE PROXIMITE LORSQUE 50 000 HABITANTS DE L'EST DE NICE SUBISSENT LES NUISANCES TOXIQUES LIEES A L'INCINERATION DES DECHETS MENAGERS DE 700 000 PERSONNES ?**

Le C.D.I.A juge cette révision du PEDMA **INACCEPTABLE**. Il a réagi dans le cadre de l'enquête publique, en rencontrant le commissaire-enquêteur dans les locaux du Conseil Général, le 8 octobre dernier et en déposant les observations écrites suivantes:

- remise de **187 pétitions**, signées par les habitants de la colline de l'Abadie, demandant le respect de la décision de 2004 de fermeture, en 2018, de l'incinérateur;
- **manque d'information** de la population riveraine de l'incinérateur, en particulier par **l'absence des mairies de Saint-André de la Roche** et de La Trinité (voisins du plus grand centre de traitement des déchets du Département) dans les lieux retenus pour l'enquête et ouverts au public;
- **remise en cause des engagements d'application du principe de précaution en matière de santé publique et de traitement de proximité,**
- **préjudice notamment en matière de valeur de biens immobiliers et fonciers** acquis pendant la période d'application du PEDMA de 2004 qui prévoyait la fermeture de l'incinérateur de Nice à l'horizon 2018 (action en justice envisageable pour indemnisation).



## CINEMA

**Draquila, l'Italie qui tremble.** Populisme rigolard, contrôle des médias, connivences mafieuses, gestion du pays comme une entreprise privée : le système Berlusconi, bien connu, est illustré ici par une enquête de Sabina Guzzanti, autour du séisme de l'Aquila (avril 2009).

Ou comment les missions de la Protection Civile (prévention des risques et sauvegarde des citoyens) sont détournées au service d'un pouvoir politique corrompu: contournement des lois, mise à profit des catastrophes et du désarroi des victimes (pour favoriser des promoteurs amis), utilisation d'évènements « à risque », au besoin créés (pour cadenciser les libertés)\*.

Divers moyens : montage accéléré, humour, insertion d'images d'archives, de BD, de télé et témoignages variés rendent attrayant ce réquisitoire nuancé, bien documenté.

*\* A rapprocher de La stratégie du choc, documentaire anglais d'après le livre de Naomi Klein (2007), qui étudie ce détournement cynique du malheur des gens par certains politiques.*

**La Vénus Noire.** 1810-1817, Londres – Paris. Une esclave hottentote, fortement callipyge, amenée par un prétendu bienfaiteur d'Afrique du Sud en Europe, fait l'objet de mesures anatomiques à l'Académie Royale de Médecine, où le naturaliste Cuvier conclura à la parenté de cette "sauvage" avec les orangs-outangs. Loin d'une sèche démonstration, le film rend bien la violence et les humiliations subies, la solitude, la sensibilité et l'indéniable humanité de cette femme, exhibée par son maître comme bête de foire ou curiosité de salon.

Sujet propice à une saine réflexion sur la notion de race. Mais Abdellatif Kechiche (*La Graine et le Mulet*) l'affadit par une mise en scène trop classique. Des longueurs complaisantes, jouant sur l'émotion d'abord, font du spectateur un voyeur ... comme ceux du récit!



## LECTURES

**Trois femmes puissantes** (Gallimard 2009) Titre énigme : pourquoi puissantes? - par leur capacité de résistance, confrontée à la faiblesse des hommes. Et pourtant frêles, fragiles chacune.

Trois récits de Marie Ndiaye (prix Fémina 2001) les présentent tour à tour en pleine lumière ou à l'arrière plan, bousculées entre le Sénégal et la France, luttant pour survivre dignement à de cruelles épreuves. Bien que très classique, l'écriture de M.N sait aussi nous entraîner dans un univers étrange, produit des fantasmes de ses personnages.

**Où j'ai laissé mon âme** (Actes Sud 2010) A l'heure des supermarchés de la culture, il existe encore de vrais libraires, en l'occurrence un modeste employé pour conseiller utilement l'amateur. Ainsi avons nous découvert ce roman où tous ceux, chefs ou simples bidasses qui ont vécu dans leurs tripes les "événements" d'Algérie trouveront l'écho de leur propre misère.

L'auteur, Jérôme Ferrari, philosophe à Alger, établi désormais en Corse, n'a pas connu la guerre lui-même, mais sa capacité d'empathie avec les combattants des deux bords et leurs victimes fait ressentir au plus près les contradictions et les drames de cette période.

1957: la torture justifiée, dénoncée. Le bien, le mal, le mal pour le bien? Plaies toujours ouvertes.

Dostoïevski n'est pas loin.



## RADIO

Le samedi, sur France Inter, à 14h04, Yannick Jaulin, Jean-Marie Pelt et d'autres, proposent « CO2 mon amour »: l'actualité de l'environnement, avec des chroniques à thèmes: bâtir écologique, l'écho des villes, la ville écologique (vers de nouveaux modes de vie urbaine), etc...



## HUMEURS

⊗ Où se niche le gaspillage? Reçu récemment, entre des dizaines d'autres par an, l'offre d'un magazine spécialisé dans l'économie (mais oui!) : « Recevez avec votre abonnement : une trousse à outils (de poche), une parure de stylos (plume, bille crayons), une montre à quartz (grande précision), un ordinateur ultraportable 7" (avec wifi intégrée) , tout cela gratuit».

Où le magazine ne vaut rien, ou ces cadeaux ne valent rien (*made in China* ?). On en ritait, mais on en crève (on= la planète = nous bientôt).

⊗ Beaucoup de nos créanciers / fournisseurs / opérateurs, "*investis*" dans la défense d'une « planète [forcément] durable » font le siège de notre boîte à lettres pour que nous passions au courrier électronique total – sans papier !

Ainsi seraient préservés des millions d'hectares de forêts, chers poumons condamnés, sinon, à nous asphyxier en disparaissant.

Mais alors, quid des tonnes de pâte à papier fournies chaque jour depuis les forêts de pays soucieux de leur "avenir papier" ? Et des tonnes de chiffons incinérés au lieu d'être recyclés ?

Et puis que font nos donneurs de leçons des dommages humains et écologiques causés dans les pays pauvres dont la (mal)chance est de détenir dans leur sous sol les gisements de métaux rares (lithium, cobalt, manganèse) dont **nous** avons besoin pour **notre** tout-numérique ?



**A TOUS NOUS SOUHAITONS UNE TRES BONNE ANNEE 2011**



Ont participé à la rédaction de cette publication Jean-Claude Benotto, Jo Cavaglieri, Jean-Pierre Charles, Nicole Checconi, Didier Chouvy, Jack André Closse, Fernande Dalbera, Lazare Ercolani, Régine Lauro, Michèle Lebard, Hélène Manin, Monique Pasquetti, Marie-Anne San José, Georges Tomatis, Lucette Bontemps.

**Pour nous contacter :**

**Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie**  
**2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche**  
[cdia@cdia-abadie.or](mailto:cdia@cdia-abadie.or)



*Sigles et acronymes utilisés dans la tribune*

<b>ARCEP</b>	Autorité de Régulation des Communications
<b>CLIS</b>	Commission Locale d'Information et de Surveillance
<b>FT</b>	France Télécom
<b>INVS</b>	Institut National de Veille Sanitaire
<b>NCA</b>	Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur
<b>PCB</b>	Polychlorobiphényles aussi appelés biphényles polychlorés (BPC)
<b>SEC</b>	Société d'exploitation de Carrières
<b>SMED</b>	Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets
<b>UIOM</b>	Usine d'incinération d'ordures ménagères

✂

**COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE L'ABADIE  
BULLETIN D'ADHESION 2011**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
demande à être membre de l'association C.D.I.A. en 2011 et verse à ce titre la somme de 15 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « C.D.I.A. ».

Fait à ....., *Signature :*

Le ..... 2011

Je suis informé(e) que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresserai au secrétariat de l'association.

A retourner accompagné de votre règlement à :  
C.D.I.A. – 2073, route de l'Abadie – 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE